

# ALGUES SARGASSES

RECOMMANDATIONS SANITAIRES



ÉVITER  
LA BAIGNADE



ÉVITER  
DE FAIRE DU SPORT  
À PROXIMITÉ



ÉVITER  
DE TOUCHER



S'ÉLOIGNER  
DE LA ZONE



CONSULTER  
VOTRE MÉDECIN  
(EN CAS DE SYMPTÔMES)

## LES GESTES À ADOPTER POUR PROTÉGER VOTRE SANTÉ



**ÉVITER** la baignade, et le contact avec les masses d'algues flottantes.



**ÉVITER** de faire du sport à proximité des zones d'échouages d'algues.



**ÉVITER** de manipuler les algues en décomposition.



**S'ÉLOIGNER** autant que possible des **zones d'échouages d'algues et des chantiers de ramassage**. Surtout si vous appartenez à une population vulnérable.



En cas de symptômes, **CONSULTEZ VOTRE MÉDECIN**. Eventuellement contactez le Centre 15.

**Les effets sur la santé des gaz émis H<sub>2</sub>S (hydrogène sulfuré) et NH<sub>3</sub> (ammoniac) :**

yeux ou gorge qui piquent, larmolements, maux de tête, difficultés respiratoires, vertiges, vomissements, démangeaisons.

**Populations vulnérables :**

Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

## LE DISPOSITIF DE SUIVI SANITAIRE MIS EN PLACE PAR L'ARS MARTINIQUE COUVRE 4 VOILETS :

**Le suivi de l'exposition aux émissions de gaz par un réseau de capteurs :** des capteurs fixes et mobiles sont déployés par Madinainair (Observatoire de la qualité de l'air en Martinique), en lien avec l'Agence Régionale de Santé, dans les zones de populations les plus exposées aux émissions de gaz issues des échouages d'algues sargasses.

Ce réseau de capteurs permet de suivre en continu l'exposition de la population à l'hydrogène sulfurée (H<sub>2</sub>S) et l'ammoniac (NH<sub>3</sub>). Les résultats des mesures accompagnés des recommandations sanitaires sont portés quotidiennement à la connaissance du public par un communiqué établi par Madinainair. Ce communiqué est disponible notamment sur les sites internet de l'ARS et de Madinainair.

**Le suivi de l'impact sanitaire à l'aide du réseau des médecins sentinelles :** Un réseau de médecins généralistes exerçant leur activité dans les communes les plus impactées est interrogé toutes les semaines par l'ARS sur le nombre de patients vus en consultation et de leurs symptômes éventuellement associés à l'exposition aux gaz de décomposition des algues sargasses.

**Le suivi des cas graves :** Le centre 15, les services d'urgences et SOS médecins sont sensibilisés pour prendre en charge et signaler à l'ARS tout signe clinique sévère pouvant être lié à une exposition aux algues sargasses.

**Le suivi toxicologique :** l'ARS a désigné un toxicologue du CHU de Martinique comme référent, pour apporter une expertise spécifique. Celui-ci supervise une filière de consultation toxicologique pouvant recevoir des patients, adressés par des médecins généralistes devant un tableau clinique évocateur d'une exposition aux gaz, émis par la dégradation des sargasses.

L'ARS rappelle le N° de sa plateforme de veille et d'urgences sanitaires joignable 24h/24 : **0820 202 752**

## LES RECOMMANDATIONS EN FONCTION DES MESURES DE GAZ

### Entre 0,07 et 1 ppm de H<sub>2</sub>S et pour des concentrations de NH<sub>3</sub> inférieures à 8,3 ppm

Dès ce niveau de concentration, la population, notamment la population vulnérable est invitée à suivre les recommandations sanitaires et à consulter régulièrement les résultats des mesures d'H<sub>2</sub>S et de NH<sub>3</sub>.

### Entre 1 et 5 ppm de H<sub>2</sub>S et pour des concentrations de NH<sub>3</sub> inférieures à 8,3 ppm :

Il est recommandé à l'ensemble de la population de se tenir éloigné des zones affectées par les échouages. En cas de symptômes, la population est invitée à consulter un médecin.

Il est conseillé aux personnes vulnérables de ne pas séjourner sous le vent des émissions de gaz et d'éviter l'exposition aux autres substances irritantes ou allergisantes en air intérieur (fumée du tabac, etc.)

### Valeurs supérieures à 5 ppm pour H<sub>2</sub>S ou supérieures à 8,3 ppm pour NH<sub>3</sub> :

Il est conseillé à l'ensemble de la population de se tenir éloigné des zones à risque et de ne pas se placer sous le vent des émissions de gaz. La population est invitée à consulter un médecin ou éventuellement contacter le centre 15 en cas de symptômes : yeux ou gorge qui piquent, larmoiments, maux de tête, difficultés respiratoires, toux, démangeaisons, vomissements et vertiges. Les personnes vulnérables sont invitées à consulter leur médecin traitant pour adapter ces recommandations à leur cas particulier.



Pour les **riverains des quartiers impactés** ou **personnes habitant à proximité des zones du littoral** :

- **Se tenir éloigné** des chantiers d'enlèvement
- Envisager un **déplacement temporaire** durant les opérations de ramassage pour **les personnes fragiles ou vulnérables** (femmes enceintes, enfants en bas âge, personnes âgées, insuffisants respiratoires, asthmatiques, etc.)

**POUR PLUS D'INFORMATIONS :**

**Site de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique**

[www.martinique.ars.sante.fr/point-journalier-sur-les-mesures-dhydrogene-sulfure](http://www.martinique.ars.sante.fr/point-journalier-sur-les-mesures-dhydrogene-sulfure)

**Site de Madinaiar**

<http://www.madinair.fr>

**Site de la Préfecture de la Martinique**

<http://www.martinique.pref.gouv.fr>



Centre d'Affaires AGORA 1  
ZAC de l'Etang Z'abricot  
Pointe des Grives - C.S. 80656  
97263 FORT-DE-FRANCE Cedex